

M. DIEFENBAKER: Et ce service a donc continué depuis le 23 août 1937 jusqu'à aujourd'hui?

M. FRIGON: Oui. Évidemment, vous noterez que ces émissions passaient au poste exploité par la Commission canadienne de la radiodiffusion.

M. DIEFENBAKER: Elles passaient à un poste de la Commission canadienne de la radiodiffusion?

M. FRIGON: Oui, monsieur.

M. DIEFENBAKER: N'était-ce pas jusqu'à 1937.

M. FRIGON: C'est le même service qui est devenu ce qu'il est aujourd'hui, mais le poste a changé de fréquence et a une puissance accrue. C'est le même service qui s'est continué.

M. DIEFENBAKER: Quelle était la puissance de CRCB?

M. FRIGON: Cinq kilowatts.

M. DIEFENBAKER: Et CBL a une puissance de 50 kilowatts?

M. FRIGON: C'est exact.

M. DIEFENBAKER: Le tarif des annonces était-il le même à CRBC qu'à CBL?

M. FRIGON: Non.

M. DIEFENBAKER: De combien avez-vous haussé le tarif quand vous avez établi CBL?

M. FRIGON: Je ne pourrais pas vous dire la proportion, mais c'était en proportion de l'accroissement du rayonnement, je suppose.

M. DIEFENBAKER: Le rapport serait environ de six à un, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Non, pas autant que cela.

M. DIEFENBAKER: N'avez-vous aucun chiffre avec vous? Vous n'avez pas ces chiffres?

M. FRIGON: Non.

M. DIEFENBAKER: De toute façon, le tarif a subi une hausse énorme?

M. FRIGON: Toute dépend de ce que vous entendez par une hausse énorme. C'était une hausse à laquelle on pouvait s'attendre pour un poste dont la puissance est portée de 5 à 50 kilowatts. Le nouveau tarif n'a jamais été six, cinq ou même quatre fois plus élevé. Ce n'était pas une hausse considérable.

M. DIEFENBAKER: Feriez-vous différencé de vous en assurer pour nous?

M. HACKETT: Le tarif n'a-t-il pas été plus que doublé, monsieur Frigon?

Le PRÉSIDENT: Pendant que M. Frigon consulte le dossier pour répondre à la question, je veux dire qu'à mon sens, à ce que je crois du moins, nous ne pouvons terminer ce matin. Convenez-vous qu'il y aurait lieu de fixer l'heure de la réunion de cet après-midi?

M. BEAUDOIN: Nous devrions pouvoir finir ce matin.

Le PRÉSIDENT: Je serais heureux qu'il en soit ainsi.

M. HANSELL: J'ai quelques questions à poser, mais on ne devrait pas mettre beaucoup de temps à y répondre: les réponses se restreindront à peu près à oui ou non.

Le PRÉSIDENT: Il nous reste vingt minutes. Qu'en pensez-vous, monsieur Diefenbaker, avez-vous terminé votre interrogatoire?

M. DIEFENBAKER: J'ai presque terminé.

Le PRÉSIDENT: Et vous, monsieur Hackett?

M. HACKETT: M. Fleming, qui a été obligé de s'absenter, a quelques questions qu'il veut absolument poser, et je suis sûr que le Comité sera heureux de l'aide qu'il pourra ainsi nous donner en posant ces questions.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai donné aucune réponse.